

## PLAN DE COURS

**HIS 2210-30**

Numéro du cours

**INTRODUCTION À L'HISTOIRE DU MOYEN AGE**

Titre du cours

**A-2023**

Session

**3**

Nombre de crédits

**MOODLE**

Site Web du cours

Coordonnées de l'enseignant(e) :

**BOULATE, ELIOTT**

Nom et prénom

[CLIQUEZ ICI](#)

Poste

[boulate.eliott@uqam.ca](mailto:boulate.eliott@uqam.ca)

Courriel

**A-6160**

Bureau

### DISPONIBILITÉS DE L'ENSEIGNANT(E)

Présence : Jeudi 14h-16h

Bureau :

- Virtuel sur rendez-vous
- Local A-6160

### TABLE DES MATIERES

1	Description du cours.....	2
2	Place du cours dans le programme - Objectif du cours .....	2
3	Contenu du cours - Démarche d'enseignement et d'apprentissage .....	2
3.1	Formules pédagogiques .....	3
4	Sommaire des évaluations - Pondération .....	5
5	Calendrier du cours .....	5
6	Modalités du cours .....	6
6.1	Modalités de participation au cours .....	6
6.2	Modalités de reprise en cas d'absence à une évaluation .....	6
6.3	Modalités de remise des travaux .....	6
6.4	Modalités de consultation des travaux et des examens .....	6
6.5	Modalités d'évaluation de la langue.....	6
6.6	Modalités d'évaluation des enseignements .....	6
7	Bibliographie - Médiagraphie.....	7
7.1	Documentation obligatoire .....	7
7.2	Documentation complémentaire .....	7
8	Références.....	9
8.1	Règlement n° 18 sur les infractions de nature académique - Plagiat .....	9
8.2	Document et Informations additionnelles.....	10
8.3	Règlements pédagogiques du département d'histoire.....	11
8.4	Politique n° 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel / Politique n° 42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement.....	12
8.5	Compétences.....	13

## 1 DESCRIPTION DU COURS

Le Moyen Âge est une période dense et complexe, qui s'étend du V<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle. Elle est souvent invoquée mais ses caractéristiques sont, paradoxalement, souvent ignorées. Il s'agit ici de revenir sur ces caractères en se concentrant des problèmes spécifiques des sources et de l'historiographie ; la délimitation progressive de l'Occident latin et la périodisation en trois époques, vues sous un angle critique : haut Moyen Âge (fusion des héritages antique, judéo-chrétien et germanique); Moyen Âge central (la féodalité et la chrétienté); bas Moyen Âge (convulsions internes, naissance de l'État et de la société modernes). Ces questions seront abordées à travers diverses perspectives et à différentes échelles : celle des événements et personnages incontournables, du cadre de la vie matérielle, de l'organisation sociale, de l'exercice et des luttes de pouvoir, de la culture et de son expression.

[https://etudier.uqam.ca/recherche-cours?disc\\_code=102&disc\\_nom=Histoire](https://etudier.uqam.ca/recherche-cours?disc_code=102&disc_nom=Histoire)

## 2 PLACE DU COURS DANS LE PROGRAMME - OBJECTIF DU COURS

Ce cours d'introduction d'histoire européenne, obligatoire dans les programmes d'Histoire et du BES, a pour objectif de présenter l'importance, les caractéristiques principales ainsi que les grandes évolutions, des 1000 années qui séparent la chute de l'Empire romain d'Occident de la découverte de l'Amérique (V<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> s.). Dans une culture générale en Histoire – et donc, dans le programme de baccalauréat d'Histoire ou de la majeure en Histoire – ce cours est un pilier indispensable 1) de la compréhension des racines de la modernité occidentale et des diverses formes de colonisation; 2) du regard européocentré sur l'histoire, puisque le terme même de « Moyen Âge », inventé à la Renaissance, n'a pas de sens hors du monde européen.

Offert dans le cadre du programme du BES – Univers Social, le cours prêtera une attention particulière aux objectifs d'enseignement du BES. Les exercices en cours et les ateliers aideront les étudiant(e)s à comprendre les enjeux et l'utilisation critique des sources (écrites et figurées) de la période et à saisir les différences entre notre monde et celui du Moyen Âge.

Le cours vise deux objectifs pédagogiques majeurs : Les étudiant-e-s qui finiront le cours avec succès auront acquis une vision globale de la période (objectifs 1 à 4) et auront appris les méthodes et réflexes de base pour le travail de l'historien, notamment (mais pas seulement) comprendre et analyser des documents médiévaux (objectifs 5 à 7).

### Objectifs spécifiques :

1. auront compris, sauront définir et critiquer la notion de « Moyen Âge » et les stéréotypes qui la composent ;
2. auront compris la place du « long Moyen Âge » (IV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle) dans la construction des sociétés occidentales modernes et contemporaines ;
3. sauront identifier et décrire les principales caractéristiques distinctives du monde de l'Occident médiéval, ainsi que les principaux concepts, phénomènes, tendances et traits de mentalité relatifs à l'étude de la période;
4. développer un esprit d'analyse et de synthèse dans l'étude de problèmes historiques se rapportant à la société médiévale, en appliquant les méthodes de *penser historique*, c'est-à-dire réfléchir sur les phénomènes en contexte, en les replaçant dans une chronologie et les interpréter en termes d'évolution, s'interroger sur des interactions et des causalités parfois complexes
5. sauront distinguer et définir les principaux types de documents médiévaux, ainsi que retracer leur provenance et leur transmission;
6. sauront présenter un document médiéval (en général, traduit en français moderne), comprendre ses enjeux et définir les grands axes de son commentaire;
7. elles/ils seront capables de mettre en pratique ces compétences à la fois à l'oral et à l'écrit.

## 3 CONTENU DU COURS - DÉMARCHE D'ENSEIGNEMENT ET D'APPRENTISSAGE

Ce cours offrira une introduction générale à l'étude de l'Occident entre c. 500 à c. 1500, période désignée par le terme ambigu de Moyen Âge. Il a pour but de proposer des repères indispensables pour la compréhension de la période en Occident, mais aussi dans ses interactions avec les civilisations « partenaires » et voisines, avant tout Byzance et le monde musulman. Après un survol chronologique rapide de la période et une initiation aux sources documentaires, l'essentiel du cours est conçu comme la discussion des grandes thématiques qui permettent de décrire cette civilisation et de caractériser ses spécificités, en mettant en contact les étudiant-e-s avec des documents médiévaux originaux, et pour les textes, en traduction.

En interrogeant les lieux communs attachés à la notion de Moyen Âge, notre but sera de montrer qu'il n'est pas une « période obscure », voire

« moyenâgeuse » : ce nom qui vaut une malédiction cache une civilisation originale, méconnue, indispensable pour comprendre le/s monde/s moderne/s, leurs origines et les moteurs de leur dynamique – tout en offrant un contraste intéressant à notre monde au déclin annoncé. Si ces mille ans d'histoire ont donné naissance à la majorité des villes, aux pays et nations européennes, à plusieurs institutions modernes dont l'université, ils ont surtout créé de nouvelles cultures à base de métissage, abrité des sociétés dynamiques et diverses dont la cohésion locale était très forte, et où le rapport à la nature a connu une mutation profonde, tout comme la représentation de la nature et du surnaturel, par exemple.

Dans la plupart des cours, des exercices seront proposés à l'auditoire pour mieux s'approprier les notions présentées, pour réfléchir sur les lectures, et pour mettre en pratique les compétences nécessaires pour travailler avec les documents médiévaux. Il s'agira d'activités pratiques en petits groupes de discussion et de lectures de documents. Le but de ces séquences interactives sera de permettre aux étudiants de s'approprier, étape par étape, les gestes qui permettent d'identifier, de présenter et d'analyser un document médiéval et de nommer les différents phénomènes médiévaux, d'utiliser enfin les outils de l'historien.

## 3.1 FORMULES PÉDAGOGIQUES

### 1. 3 PETITS TRAVAUX RELATIFS AUX ATELIERS (3x10%)

discutés et évalués le : **04/10, 08/11, 29/11**

[La description complète de ces exercices suivra avant chaque atelier sur la page Moodle du cours.](#)

#### Objectifs :

Apprendre, par l'exercice, les étapes essentielles permettant d'utiliser et de commenter un document médiéval et, plus largement, historique.

#### ➤ Travail 1 : La critique externe en quatre étapes :

- I. situer le document dans deux (2) contextes : 1) son contexte de production (culturel, politique, social) ; et, le cas échéant, 2) le contexte dans lequel se sont déroulés les faits ou événements que le document relate.
- II. Déterminer la nature ou genre du document, ce qui nous renseigne à la fois sur *l'intention* qui a présidé à sa production et sur son *usage*.
- III. Lorsque l'auteur-e ou commanditaire du document est connu-e, replacer le document dans son oeuvre et dans sa biographie. À qui le document a-t-il pu s'adresser ?
- IV. Dater le document dans la mesure du possible.

(Attention : les étapes III et IV sous-entendent que déterminer la date et l'auteur-e d'un document médiéval n'est pas toujours possible ; le travail de l'historien-ne consiste alors à repérer les éléments qui permettent de s'y rapprocher le plus possible.)

➤ **Travail 2 : Résumer un texte ou décrire un document non textuel d'une façon précise** : souvent négligée, cette étape de « mise en relation » avec le document est essentielle, car c'est là qu'on se pose une série de questions sur sa forme, son sens, les conditions et raisons de sa fabrication. Reformuler un document écrit, rédigé dans une langue qui nous est assez lointaine et obscure, ou encore décrire un artefact ou un document iconographique demande de l'attention, et nécessite une grande précision. Cette démarche révèle – oblige à poser – une série de questions sur le document et nous guide vers les idées qui présideront à son commentaire.

➤ **Travail 3 : Déterminer les grands axes de la critique interne, autour desquels le contenu du document peut, ou doit être commenté** : cet exercice découle directement des deux précédents. Ici, IL NE S'AGIT PAS de paraphraser (= résumer, reformuler le contenu) d'un texte, mais de LUI POSER DES QUESTIONS : compte tenu du contexte de sa production, et de celui des faits ou idées qui y sont rapportés, que nous apprend-il ? De quoi est-il le reflet ou le produit ? Qu'est-ce qu'il nous apprend sur les pratiques sociales, culturelles, politiques etc. de l'époque, de tel ou tel personnage ou groupe social ? En quoi enrichit-il nos connaissances, et comment ? Nuance-t-il ce que nous apprenons dans les ouvrages généraux, spécifiques et en cours – ou au contraire, il l'illustre et le confirme ?

→ Ces questions permettront de formuler un plan de commentaire en 2,3,4 parties qui proposent différents points de vue sur le texte.

#### a. Démarche :

- Une semaine avant l'atelier, le professeur déposera sur Moodle un document avec la description de l'exercice à faire, le document à travailler, et des questions à répondre. Ce document devra être complété pour l'atelier qui aura lieu la semaine suivante.
- Chacun de ces exercices doit être préparé avant l'atelier correspondant : la discussion des ateliers se déroulera à partir de vos préparations. Arrivez donc à l'atelier avec vos exercices imprimés, que vous remettrez ensuite au moniteur, à la monitrice !
- Chacun de ces exercices fait 1 page (les gabarits seront donnés par exercice).
- Ces petits travaux seront à remettre en papier à votre moniteur, avant le début de l'atelier correspondant. Ils seront corrigés par les moniteurs.

#### b. Évaluation :

Pour les étudiant-e-s qui peuvent participer aux ateliers, chaque exercice vaut 10% maximum (donc 3x10 = 30%), si vous participez à l'atelier ET remettez le travail.

- La participation vaut automatiquement 5%
- Le travail remis sera noté sur les 5% restants
- ⇒ Donc, la remise du travail à temps, sans participation à l'atelier – ou la participation à l'atelier sans remettre le travail - vaut 5%.

→ Le travail remis vaut 5% par le fait que vous l'avez remis.

Toutefois, les moniteurs corrigeront vos travaux d'atelier après chaque atelier et *donneront une note indicative* sur une échelle de 10 (note maximale : 10 pts), à partir de 4 critères : qualité du français ; qualité des renseignements et des références bibliographiques ; qualité argumentative et logique du discours construit ; correspondance à la démarche décrite. (4x2,5 points par exercice).

→ Si vous ne pouvez pas participer à tous les ateliers, ou à un atelier, en cas de justification en bonne et due forme, des mesures d'aménagement sont possibles.

## 2. EXAMEN DE MI-SESSION (20%) LE 1 novembre en salle, en 1h30 (si les conditions sanitaires le permettent).

**a) Objectifs :** Vérifier l'apprentissage régulier des contenus transmis par le cours enregistré et les exercices et discussions en salle.

Ce contrôle, qui **aura lieu le 1 novembre 2023 de 18h00 à 19h30 (1h30) en salle**, portera sur le travail des 7 premières semaines, sur les balises chronologiques et conceptuels du cours, ainsi que sur une carte muette de l'Europe.

### b) Démarche :

Le contrôle sera composé de : 1) quelques questions à développement court portant sur des connaissances concrètes du cours ; 2) des figures ou événements à situer chronologiquement, ou une date majeure à reconnaître ; 3) des régions, villes, pays, plans ou cours d'eau à placer sur une carte muette de l'Europe. (NB, ce dernier exercice relève de la culture générale que tout-e étudiant-e sortant du secondaire devrait posséder...)

→ Pour cet examen de mi-session, **vous n'avez pas droit à vos notes**, ni au téléphone ou à internet.

**Critères d'évaluation :** quantité, qualité, précision et clarté des informations et des connaissances mobilisées ; la qualité de l'expression écrite\*, structure de l'argumentation.

→ la semaine précédant l'examen, son déroulement sera précisé.

## 3. EXAMEN FINAL (40%) Synthèse argumentée

**Examen le 13 DECEMBRE, en 3h en salle (si les conditions sanitaires le permettent).**

**Objectifs :** Produire une démonstration historique à partir d'un sujet relatif à la matière enseignée en cours (powerpoint, cours en présentiel, ateliers et lectures obligatoires).

→ Une synthèse argumentée se compose d'une introduction qui problématise le sujet et aboutit à une problématique, d'un développement qui répond à cette dernière et d'une conclusion qui synthétise l'ensemble du propos.

**Modalités de l'examen :** Deux sujets seront proposés le jour de l'examen, un seul devra être traité. Une feuille de notes manuscrite format lettre (A4) sera autorisée lors de la composition.

**Critères d'évaluation :** Qualité du français ; quantité, qualité des informations et des connaissances ; cohérence, logique et qualité argumentative de la discussion exposée; précision des connaissances mobilisées; qualité de la réponse à la question choisie.

## 4. NOTE DISCRÉTIONNAIRE DE PARTICIPATION (10%)

La participation sessionnelle est notée à la hauteur de 10% maximum par étudiant.e. L'évaluation de la participation et de l'implication dans le cours se fera en partie par un formulaire d'auto-évaluation à remettre sur moodle entre le 24/04 et la fin de la session, pondéré par l'enseignant.

## 5. QUESTIONS OPTIONNELLES LIÉES AUX COURS : 10 x 1% = RÉDUCTION DU POURCENTAGE DE L'EXAMEN FINAL

À partir de la 3e semaine, vous trouverez sur le site Moodle du cours une ou deux questions en lien avec le cours de la semaine précédente. Ces questions *pourront* être répondues en une dizaine de lignes par écrit et les réponses rendues lors de la séance suivante.

La réponse, qui peut valoir 1 point ou ½ pt (%) par semaine, *servira à diminuer d'autant le coefficient (pourcentage) accordé à la note de l'examen finale.*

Ces questions/réponses ne seront pas obligatoires. La réponse aux questions doit être remise au professeur au début du cours, vous ne pourrez pas rendre ces exercices en retard.

## 4 SOMMAIRE DES ÉVALUATIONS - PONDÉRATION

Types de travaux : Exercices, présentations, examens	Pondération %	Date de remise ou d'examens
Travaux d'ateliers (3x10%)	30%	04/10, 08/11, 29/11
Examen de mi-session (1h30)	20%	01/11
Examen final (3h)	40%	13/12
Note de participation	10%	Au long de la session
Questions optionnelles sur le cours : <a href="#">les points acquis ici réduisent le pourcentage accordé à l'examen final.</a>	Max : 10%	Au long de la session

## 5 CALENDRIER DU COURS

Cours	Date	Activités d'enseignement	Lecture ou travail à faire avant la séance
1	06/09	<b>1. Présentation du plan de cours, déroulement du cours. Qu'est-ce que le Moyen Âge ?</b> • Présentation, déroulement du cours • Plan du cours et entente d'évaluation	
2	13/09	<b>2. Le haut Moyen Âge : Un effondrement ?</b>	
3	20/09	<b>3. Le Moyen Âge central : De la « peur de l'an Mil » au gothique</b>	
4	27/09	<b>4. Le bas Moyen Âge : une époque de guerres et de souffrance ?</b>	
5	04/10	<b>5. Le médiéviste et ses « sources »</b> <b>ATELIER 1 à 19h30</b>	
6	11/10	<b>6. Trop religieux, les médiévaux ?</b>	
7	18/10	<b>7. Une période obscure ? Écriture, culture, transmission des savoirs : les renaissances médiévales</b>	
8	25/10	<b>8. Semaine de lecture</b>	
9	01/11	<b>9. Le médiévalisme. Qu'est-ce que le Moyen Âge aujourd'hui ?</b> <b>Examen de mi-session de 9h30 à 11h00</b>	
10	08/11	<b>10. La vie des paysans</b> <b>ATELIER 2 à 19h30</b>	
11	15/11	<b>11. Seigneurs, vassaux et féodalité</b>	
12	22/11	<b>12. Le développement des villes : de nouvelles dynamiques urbaines</b> <b>Évaluation de l'enseignement</b>	
13	29/11	<b>13. Des autocrates ? Les structures politiques de l'Occident</b> <b>ATELIER 3 à 19h30</b>	
14	06/12	<b>14. L'Occident et ses « autres » : Byzantins, Arabes, Juifs et hérétiques</b>	
15	13/12	<b>15. Examen final</b>	

## 6 MODALITÉS DU COURS

### 6.1 MODALITÉS DE PARTICIPATION AU COURS

### 6.2 MODALITÉS DE REPRISE EN CAS D'ABSENCE À UNE ÉVALUATION

Seul un motif sérieux (par exemple, maladie, accident, décès de parent proche, accouchement) peut justifier une absence à l'examen. L'étudiant, l'étudiante devra fournir les pièces justificatives motivant son absence dans un délai raisonnable. Dans l'éventualité d'une absence non motivée, la note « 0 » sera inscrite comme résultat – [Règlements pédagogiques](#). Pour les cycles supérieurs, vous réferez également au [Règlement n° 8 des cycles supérieurs](#).

### 6.3 MODALITÉS DE REMISE DES TRAVAUX

Conformément à la résolution AD-17-03-24-54, en l'absence d'un accord préalable, les travaux remis en retard seront pénalisés de **5 %** par jour ouvrable – [Règlements pédagogiques](#).

### 6.4 MODALITÉS DE CONSULTATION DES TRAVAUX ET DES EXAMENS

Durant la session, les travaux corrigés sont remis en classe. Les travaux de fin de session peuvent être transmis par la poste si l'étudiant ou l'étudiante joint une enveloppe préaffranchie à son travail. Les examens ne sont pas remis, mais ils peuvent être consultés sur demande.

### 6.5 MODALITÉS D'ÉVALUATION DE LA LANGUE

Extrait du [Guide](#) - La correction du français fait toujours partie des critères d'évaluation; conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale d'histoire, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit.

### 6.6 MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Avec un objectif d'augmenter la participation étudiante au processus d'évaluation des enseignements, la Politique n° 23 d'évaluation des enseignements prévoit que l'évaluation se réalise en ligne, mais dans un moment de 20 à 30 minutes réservé à cette fin à l'intérieur d'une séance de cours qui, pour les cours à horaire régulier, serait vers la 12e ou 13e semaine du trimestre. Les étudiantes et étudiants pourront remplir le questionnaire d'évaluation en accédant au site d'évaluation des enseignements à l'aide d'un ordinateur portable ou d'une tablette (<http://www.evaluation.uqam.ca/>).

## 7 BIBLIOGRAPHIE - MÉDIAGRAPHIE

Une **bibliographie** est un outil de travail qui fournit la liste de toutes les sources d'information imprimées consultées pour un travail de recherche (livres, dictionnaires, encyclopédies, revues, actes de congrès, publications gouvernementales, etc.)

Une **médiagraphie** englobe la liste des sources d'information imprimée, audiovisuelles (DVD, DC, vidéos, émissions de radio et télévision, etc.) et numériques (site internet, article de périodique en ligne, blogue, etc.).

Vous référez au guide de présentation de la bibliographie : <http://www.infosphere.uqam.ca/rediger-un-travail/presenter-sa-bibliographie>

### 7.1 DOCUMENTATION OBLIGATOIRE

**2 manuels, très différents l'un de l'autre, guideront l'apprentissage :**

1) **VERDON, Laure, *Le Moyen Âge. 10 siècles d'idées reçues*, Paris, Le Cavalier Bleu, 2019.**

Ce petit livre permet de réfléchir par rapport à « ce que nous avons toujours cru » concernant le Moyen Âge. Il propose des textes courts et des documents avec chaque idée reçue. **Cet ouvrage sera disponible à la rentrée à la Librairie Zone Libre, au 262 Ste-Catherine Est, Montréal, QC H2X 1L4 (à l'Ouest de la rue Sanguinet). Le livre est également disponible en accès livre numérique sur le site de la bibliothèque de l'UQAM.**

2) **En lecture optionnelle, utilisée à certains cours** **BALARD, Michel, GENET, Jean-Philippe et Michel ROUCHE, *Le Moyen Âge en Occident* (= BGR, MAO), Paris, Hachette, coll. « Histoire Université », 320 p. édition mise à jour. Disponible aussi à la Bibliothèque de l'UQAM. Un manuel de base encore incontournable. C'est une synthèse sur l'Occident médiéval avec de nombreuses cartes, des bibliographies par chapitre, des cartes et des lexiques. **Attention, la version 2019 disponible en ligne sur le CAIRN est une nouvelle version faite par d'autres historiens que ceux cités ici.****

→ Ces lectures peuvent être complétées par d'autres, rendues disponibles sur le site Moodle du cours.

### 7.2 DOCUMENTATION COMPLÉMENTAIRE

**Les ouvrages en gras seront utilisés plus d'une fois et peuvent constituer un excellent investissement pour celles et ceux qui sont attiré.e.s par la période :**

1) **LE GOFF, Jacques, *À la recherche du Moyen Âge*, Paris, Seuil, 2006, [15\$]**

2) **BASCHET, Jérôme, *La Civilisation féodale. De l'An Mil à la colonisation de l'Amérique*, Paris, Champs Flammarion, 2006 [~\$25]**

3) **LE GOFF, J. – SCHMITT. J-CI (dir.), *Dictionnaire raisonné de l'Occident médiéval*, Paris, Hachette Pluriel, 1999 → excellents articles thématiques et synthétiques sur un grands nombre de sujets cruciaux. [49\$]**

4) **CHANDELIER, Joël, *L'Occident médiéval, d'Alaric à Léonard, 400-1450*, Paris, Belin, 2021, [96\$]**

5) **MAZEL, Florian (dir.), *Nouvelle histoire du Moyen Âge*, Paris, Seuil, 2021, [80\$]**

6) **LETT, Didier, *Hommes et femmes au Moyen Âge : Histoire du genre, XIIIe-XVe s.*, Paris, Armand Colin, Cursus, 2013. [28\$]**

7) **LE GOFF, J. (dir.) *L'Homme médiéval*, Paris, Seuil, 1994 (disponible en coll. Points).**

8) **Un excellent manuel en anglais : ROSENWEIN, Barbara H., *A Short History of the Middle Ages*, University of Toronto Press, 2014 (4<sup>e</sup> édition)**

9) **FOSSIER, R. *Ces gens du Moyen Âge*, Paris, Fayard, 2007 – pour l'étude des gens ordinaires. [18\$]**

10) **MÉRIENNE, Patrick, *Atlas mondial du Moyen Âge*, éd. revue et corrigée, Paris, Éditions Ouest-France, coll. « Livres pratiques », 2001. 48 p. [~\$8] – cartes excellentes.**

**11) Fondamental pour l'étude des images :** BASCHET, Jérôme, *La chrétienté médiévale. Représentations et pratiques sociales*, Paris : La documentation française (Documentation photographique, dossier n° 8047), 2005, et du même auteur : *Iconographie médiévale*, Paris, Gallimard-folio, 2008.

→ Cette base de travail sera complétée par une bibliographie générale sur le site Moodle du cours; la bibliographie et médiagraphie de chaque cours et par des outils de recherche.

Les étudiant-e-s seront invité-e-s, pour les exercices et les travaux, de consulter des ouvrages concernant la période médiévale à la bibliothèque centrale de l'UQAM (pour une recherche en ligne, voir ici : <https://bibliotheques.uqam.ca/> ) et dans les autres bibliothèques académiques de Montréal.

→ NB : un certain nombre d'ouvrages – des introductions, des outils méthodologiques, des ouvrages marquants, enfin ceux dont proviennent nos lectures ponctuelles – seront déposés à la **Réserve du cours** à la bibliothèque centrale : ils seront disponibles en tout temps pour la consultation et la copie. [Consultez la liste de la Réserve](#)



### 8.1 RÈGLEMENT N° 18 SUR LES INFRACTIONS DE NATURE ACADÉMIQUE - PLAGIAT



Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constitue une infraction au sens de ce règlement.

Les infractions et les sanctions possibles reliées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- La substitution de personnes ;
- L'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- La transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignant(e), l'enseignant(e) ;
- L'obtention par vol, manoeuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- La possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- L'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- L'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- La falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- La falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement n° 18. Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : [www.integrite.uqam.ca](http://www.integrite.uqam.ca).

Vous pouvez également consulter des capsules vidéo sur le site [r18.uqam.ca](http://r18.uqam.ca). Celles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.



Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat.

## 8.2 DOCUMENT ET INFORMATIONS ADDITIONNELLES

### **Guide pour les étudiantes et étudiants du 1<sup>er</sup> cycle :**

Un [Guide](#) pour les étudiantes et étudiants de premier cycle en histoire a été initialement préparé par le Comité de pédagogie du Département d'histoire de l'UQÀM afin de faciliter l'accès à l'information nécessaire à toute étudiante, étudiant du premier cycle en histoire. Une version PDF de ce [Guide](#) est disponible sur le site WEB du Département d'histoire de l'UQÀM. Ce [Guide](#) veut d'abord faciliter l'accès à l'information concernant l'ensemble de ces règles. Il contient les renseignements concernant les exercices pédagogiques et les règles de présentation des travaux requis dans le cadre des cours d'histoire au premier cycle.

Les études de premier cycle en histoire sont régies à la fois par le Règlement des études de premier cycle de l'UQÀM ([Règlement n° 5](#)), par le Programme d'études spécifique (baccalauréat en histoire) et par les règlements pédagogiques du département d'histoire.

### **Règlement n° 8 des études de cycles supérieurs :**

Relativement aux cycles supérieurs, les étudiantes et étudiants doivent prendre connaissance du [Règlement n° 8](#). Plusieurs spécifications s'y trouvent, entre autres, pour les programmes courts, DESS, Maîtrise et doctorat.

### **Politique n° 44 d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap :**

Par sa politique, l'Université reconnaît, en toute égalité des chances, sans discrimination ni privilège, aux étudiantes, étudiants en situation de handicap, le droit de bénéficier de l'ensemble des ressources du campus et de la communauté universitaire, afin d'assurer la réussite de leurs projets d'études, et ce, dans les meilleures conditions possibles. L'exercice de ce droit est, par ailleurs, tributaire du cadre réglementaire régissant l'ensemble des activités de l'Université.

Il incombe aux étudiantes, étudiants en situation de handicap de rencontrer les intervenantes, intervenants (conseillères, conseillers à l'accueil et à l'intégration du Service d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap, professeurs, professeurs, chargées de cours, chargés de cours, direction de programmes, associations étudiantes concernées, etc.) qui pourront faciliter leur intégration à la communauté universitaire ou les assister et les soutenir dans la résolution de problèmes particuliers en lien avec les limitations entraînées par leur déficience.

Le Service d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap (SASESH) offre des mesures d'aménagement dont peuvent bénéficier certains étudiants. Nous vous recommandons fortement de vous prévaloir des services auxquels vous pourriez avoir droit afin de réussir vos études, sans discrimination. Pour plus d'information, visitez le site de ce service à l'adresse suivante : <http://vie-etudiante.uqam.ca/etudiant-situation-handicap/nouvelles-ressources.html> et celui de la politique institutionnelle d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap :

[https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2018/05/Politique\\_no\\_44.pdf](https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2018/05/Politique_no_44.pdf)

### **Vous devez faire connaître votre situation au SASESH le plus tôt possible :**

- En personne : 1290, rue Saint-Denis, Pavillon Saint-Denis, local AB-2300
- Par téléphone : 514 987-3148
- Courriel : [situation.handicap@uqam.ca](mailto:situation.handicap@uqam.ca)
- En ligne : <http://vie-etudiante.uqam.ca/>

### 8.3 RÈGLEMENTS PÉDAGOGIQUES DU DÉPARTEMENT D'HISTOIRE

Le département d'histoire a adopté certaines lignes de conduite concernant l'évaluation ([Règlements pédagogiques](#)) :

- afin d'appliquer le principe de l'évaluation continue, un cours comporte au moins trois évaluations, dont les attentes de qualité demeurent inchangées en tout temps;
- pour réussir le cours, les étudiantes et les étudiants doivent, obligatoirement, réaliser toutes les activités prévues;
- l'évaluation orale est établie conformément à la résolution AD 20-05-01-71 votée par l'Assemblée départementale, soit :
  - un maximum de 20 % peut être attribué à la participation des étudiants.es au cours, incluant les interventions lors de discussions en classe, la participation à une activité pédagogique, etc.;
  - pour les cours siglés HIS1000, HIS2000 et HIS4000, l'évaluation des prestations orales ne peut dépasser les 33% de la note;
  - pour les cours HIS500X, HIS5000 et HIS6000, compte tenu de leur finalité pédagogique qui inclut la formation à la prise de parole scientifique, un exposé oral ne pourra dépasser les 50% de la note, conformément au Règlement no 5.
- les cours d'introduction comportent un examen écrit en classe, portant sur l'ensemble de la matière et dont la pondération varie entre 25% et 40% de la note globale;
- la correction du français fait toujours partie des critères d'évaluation; conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit;
- les travaux collectifs, s'il y a lieu, doivent toujours prévoir la répartition des tâches entre les étudiantes, les étudiants;
- conformément à la résolution AD-17-03-24-54, en l'absence d'un accord préalable, les travaux remis en retard seront pénalisés de 5 % par jour ouvrable;
- seul un motif sérieux (par exemple, maladie, accident, décès de parent proche, accouchement) peut justifier une absence à l'examen. L'étudiant, l'étudiante devra fournir les pièces justificatives motivant son absence dans un délai raisonnable. Dans l'éventualité d'une absence non motivée, la note « 0 » sera inscrite comme résultat;
- dans le cas des activités de recherche individuelle (HIS 5790), une entente, signée par la professeure, le professeur et l'étudiante, l'étudiant, est déposée au département au début de la session; cette entente précise le sujet de la recherche, les sources qui seront utilisées et les modalités d'évaluation;
- les notes attribuées à chacune des étapes de l'évaluation sont exprimées en chiffres et converties à la fin du cours en lettres, selon le barème suivant (**ce tableau ne s'applique pas aux cours du BES : HIS 1120, HIS 1130, HIS 2060 ET HIS 3026**) :

Note chiffrée	Lettre	Point	Niveau
88 % et plus	A+	4,3	Excellent
85 % - 87 %	A	4,0	
82 % - 84 %	A-	3,7	
78 % - 81 %	B+	3,3	Très bien
75 % - 77 %	B	3,0	
72 % - 74 %	B-	2,7	
68 % - 71 %	C+	2,3	Bien
65 % - 67 %	C	2,0	
62 % - 64 %	C-	1,7	
58 % - 61 %	D+	1,3	Passable
55 % - 57 %	D	1,0	
54 % et moins	E	0,0	Échec

## 8.4 POLITIQUE N° 16 VISANT À PRÉVENIR ET À COMBATTRE LE SEXISME ET LES VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL / POLITIQUE N° 42 SUR LE RESPECT DES PERSONNES, LA PRÉVENTION ET L'INTERVENTION EN MATIÈRE DE HARCÈLEMENT

**La Politique n° 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel** : Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité. La Politique identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

- **Violence à caractère sexuel** : Comportements, propos et attitudes à caractère sexuel non consentis ou non désirés / Avec ou sans contact physique, incluant les moyens technologiques (médias sociaux ou numériques) / Comprend la manipulation, l'intimidation, le chantage, la menace, la contrainte ou l'agression sexuelle - usage de la force. Exemples : Commentaires, allusions, plaisanteries, insultes à caractère sexuel devant ou en l'absence de la personne visée / Avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les baisers non désirés / Imposition d'une intimité sexuelle non voulue / Promesses de récompenses ou menaces de représailles liées à la satisfaction ou non d'une demande à caractère sexuel / actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme. **Cyber harcèlement** (internet-courriels-textos) : la production ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles sans son consentement - explicites et dégradantes, sans motif pédagogique, de recherche, de création ou d'autres fins publiques légitimes.
- **Sexisme** : Tous comportements, propos ou attitudes discriminatoires / À l'encontre des femmes et des minorités de genre / Fondés sur des croyances, des valeurs ou attitudes stéréotypées entourant la différence des sexes et des genres. Exemples : Une personne insultée, maltraitée, ignorée ou exclue en raison de son identité de genre ou de son orientation sexuelle / Des commentaires selon lesquels certaines personnes ne sont pas compétentes dans leur domaine parce que ce sont des femmes / Des comportements, des attitudes ou des propos misogynes, homophobes, lesbophobes, transphobes, etc.
- **Hétérosexisme** : Comportements, les propos ou attitudes discriminatoires qui perpétuent et renforcent les normes de genre hétérosexuelles, est considéré comme une forme de sexisme. Exemple : Des propos désobligeants à l'égard d'hommes qui prennent un congé parental.

**La Politique n° 42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement** : L'Université reconnaît sa responsabilité d'assurer un milieu de travail et d'études exempt de toute forme de harcèlement et veille à ce qu'aucune forme de harcèlement ne soit tolérée, quelle qu'en soit la source. Une seule conduite grave peut aussi constituer du harcèlement si elle porte une telle atteinte et produit un effet nocif continu pour cette personne. La Politique s'applique à l'intérieur et à l'extérieur du campus, et identifie les comportements suivants :

- **Harcèlement psychologique** : Pour que le harcèlement psychologique soit établi, certains critères de la définition doivent être présents et démontrés, soit : Conduite vexatoire / Caractère répétitif ou conduite unique grave / Caractère hostile ou non désiré / Atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique - de l'abus de pouvoir ou d'autorité, du conflit et de l'incivilité / Un milieu de travail ou d'études néfaste - **Harcèlement sexuel** : Le harcèlement sexuel est une forme de harcèlement psychologique. Il se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle non désiré et consiste en une pression malséante exercée sur une personne, soit : Remarques ou comportements / Sollicitation / Question intimes intrusives / Sifflements / Commentaires inappropriés d'ordre sexuel / Regards concupiscents / Affichage de photographies pornographiques
- **Harcèlement discriminatoire** : C'est une forme de harcèlement psychologique qui se manifeste à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes, notamment, en raison de la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap. Pour plus d'information sur cette forme de harcèlement, consultez le site de la [Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec](#).
- **Harcèlement criminel** : C'est une forme de harcèlement psychologique visée à l'article 264 du Code criminel. Cette disposition interdit de suivre une personne ou une de ses connaissances ou de communiquer avec elle de façon répétée, de surveiller son domicile ou son lieu de travail de façon répétée, ou de se comporter de manière menaçante à l'égard de cette personne ou d'un membre de sa famille.

**Pour de plus amples informations** : vous référez à la [Politique n° 16](#) et la [Politique n° 42](#).

**Formation** : Toute personne membre de la communauté universitaire contribue à maintenir une culture du respect et du consentement, notamment, en participant aux activités de formations obligatoires sur le sexisme et les violences à caractère sexuel.

**Pour obtenir du soutien** :

- Pour rencontrer une personne ou faire un signalement : communiquez avec le Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement : **514 987-3000**, poste 0886 [harcelement@uqam.ca](mailto:harcelement@uqam.ca)
- Pour la liste des services offerts en matière de violence sexuelle à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM : [www.harcelement.uqam.ca](http://www.harcelement.uqam.ca)
- **CALACS (Centre d'aide et de Lutte contre les Agressions à Caractère Sexuel)** : **514 529-5252** ou **1 877-717-5252**
- Soutien psychologique (Services à la vie étudiante) : **514 987-3185**, Local DS-2110
- Service de la prévention et de la sécurité : **514 987-3131** en tout temps

## 8.5 COMPÉTENCES

### COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES DÉVELOPPÉES (pour les étudiant.e.s en enseignement)

Niveau de sensibilisation par rapport aux manifestations attendues = L'étudiant ou l'étudiante établit un premier contact avec le comportement professionnel qui est attendu. Il ou elle est capable de le reconnaître à travers des opérations reliées à la pratique professionnelle, de comprendre la perspective dans laquelle il ou elle s'inscrit par rapport à la compétence concernée

Niveau de consolidation par rapport aux manifestations attendues = L'étudiant ou l'étudiante est capable de manifester le comportement professionnel attendu dans certaines circonstances, de façon adéquate et appropriée à la situation

Niveau de maîtrise par rapport aux manifestations attendues = L'étudiant ou l'étudiante maîtrise le comportement professionnel attendu lorsque requis par la situation, et ce, de façon adéquate.

Compétence 1 : Agir en tant que professionnelle ou professionnel héritier, critique et interprète d'objets de savoirs ou de culture dans l'exercice de ses fonctions.	Niveau de développement attendu	Éléments d'évaluation rattachés à la compétence
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Comprendre les différents savoirs à enseigner (disciplinaires et curriculaires) de telle sorte qu'il puisse favoriser la création de liens significatifs chez l'élève ;</li> <li>- Manifester une compréhension critique des savoirs à enseigner de telle sorte qu'il puisse favoriser la création de liens significatifs chez l'élève ;</li> <li>- Construire des liens, dans les activités d'apprentissage proposées, avec la culture des élèves.</li> </ul>	Sensibilisation	
Compétence 2 : Communiquer clairement et correctement dans la langue d'enseignement, à l'oral et à l'écrit, dans les divers contextes liés à la profession d'enseignant et d'enseignante.	Conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale d'histoire, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit. Dans le travail de recherche, les fautes d'orthographe correspondent à une pénalité de 0,5% par faute, jusqu'à un maximum de 10%.	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maîtriser les règles et les usages de la langue orale et écrite de manière à être compris par l'ensemble de la communauté francophone ou anglophone ;</li> </ul>	Maîtrise	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Exprimer dans une langue correcte avec l'aisance, la précision, l'efficacité et l'exactitude qui conviennent à ce que la société attend d'une professionnelle ou d'un professionnel de l'enseignement.</li> </ul>	Consolidation	
Compétence 11 : S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Repérer, comprendre et utiliser les ressources (littérature de recherche et littérature professionnelle, réseaux pédagogiques, associations professionnelles, banques de données) disponibles sur l'enseignement ;</li> <li>- Préciser ses forces et ses limites, ainsi que ses objectifs personnels et les moyens pour y arriver ;</li> <li>- Mener une démarche d'analyse réflexive de manière rigoureuse sur des aspects précis de son enseignement.</li> </ul>	Sensibilisation	



Lors d'un cours ou d'une activité d'enseignement en ligne, le personnel enseignant peut décider, selon le cas, de procéder à l'enregistrement audio ou audiovisuel du cours ou de l'activité d'enseignement. Le personnel enseignant peut partager l'enregistrement uniquement à son groupe-cours.



En cas d'enregistrement, l'étudiante, l'étudiant sera informé au début de la séance.



Il est de la responsabilité de l'étudiante, de l'étudiant de désactiver son microphone et/ou sa caméra s'il ne souhaite pas être enregistré.



À défaut de désactiver son microphone et/ou sa caméra, l'étudiante, l'étudiant, consent à l'enregistrement audio ou audiovisuel, à la conservation, à la rediffusion et à l'utilisation de l'enregistrement de son nom, de sa voix et de son image dans le cadre du cours ou de l'activité en ligne. L'étudiante, l'étudiant reconnaît ne détenir aucun droit dans l'enregistrement.



Sauf avec l'autorisation expresse écrite du personnel enseignant, l'étudiante, l'étudiant reconnaît qu'il est interdit de reproduire, d'enregistrer, de publier, de diffuser, de communiquer ou de partager, par quelque moyen que ce soit, tout ou partie de l'enregistrement d'un cours ou d'une activité d'enseignement en ligne de même que tout matériel pédagogique s'y rattachant.

Une étudiante, un étudiant qui contrevient à ce qui précède s'expose aux sanctions prévues dans les règlements et politiques de l'UQAM ou à tout recours légal, notamment en vertu de la Loi sur le droit d'auteur.